

Sainte-Thérèse, le 2 décembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le certificat d'autorisation pour la
sablrière située sur les lots 2 454 067 et 2 230 601 (Sable Ste-Adèle inc.)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 novembre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

Dossier 7610-15-01-01052

1. Certificat d'autorisation du 10 juin 1994, 3 pages
2. Avis de non-assujettissement du 6 juillet 2007, 2 pages

Dossier 7610-15-01-02244

1. Note de fermeture du 12 juillet 2007, 1 page

Dossier 7610-15-01-00772

1. Certificat d'autorisation du 26 juin 2000, 2 pages

Dossier 7610-15-01-02124

1. Cession de certificat d'autorisation du 21 décembre 2004, 2 pages
2. Cession de certificat d'autorisation du 21 décembre 2004, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 5 juillet 2012, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (17 pages)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de Laval et des Laurentides**

CERTIFIÉ

Laval, le 10 juin 1994

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Excavation Valiquette Ltée
1158, rue Notre-Dame
C.P. 1074
Sainte-Adèle (Québec)
JOR 1L0

N/Réf. : G 7610-15-01-01052 10
1096805

Objet : Exploitation d'une sablière à Sainte-Adèle

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation reçue le 14 avril 1994 et complétée le 31 mai 1994, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

L'exploitation d'une sablière par chargement direct, sur une partie du lot 21C du Rang XI du cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, dans la ville de Sainte-Adèle.

L'exploitation touche une superficie de 1,35 hectare, sur une épaisseur moyenne de 10 mètres et une épaisseur maximale de 14 mètres, et sera maintenue en tout temps à au moins un mètre au-dessus de la nappe phréatique.

L'exploitation se fera 5 jours par semaine, du lundi au vendredi inclusivement, de 6h00 à 18h00.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf. : G 7610-15-01-01052 10
1096805

Le 10 juin 1994

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de
l'Environnement et de la Faune,

Michelle Page-Mélançon
directrice régionale - Environnement

MPM/MR/gb

Sainte-Thérèse, le 6 juillet 2007

Monsieur Fernand Valiquette
Excavation Valiquette Itée
1250, Notre-Dame. C.P. 1410
Sainte-Adèle (Québec) J0R 1L0

N/Réf. : 7610-15-01-01052 12
200135640

Objet : Avis de non-assujettissement à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la sablière existante sur les lots P-19B et P-20A, rang X et sur les lots P20 et P21C, rang XI, cadastre du canton d'Abercrombie à Sainte-Adèle

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée de 28 novembre 2005, reçue le 6 janvier 2006, concernant l'objet cité en rubrique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé à l'étude des documents que vous avez transmis.

Selon ces documents et à la suite de l'analyse du Ministère, il ressort que l'exploitation de la sablière, située sur les lots :

- P-19B et P-20A, rang X;
- P20 et P21C, rang XI, au nord de la ligne de transmission électrique, cadastre du canton d'Abercrombie à Sainte-Adèle, a été entreprise avant le 21 décembre 1972 et qu'elle s'est poursuivie depuis cette date.

L'exploitation d'une sablière ne nécessite pas de certificat d'autorisation si elle a été entreprise avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement (21 décembre 1972) et si elle s'est poursuivie de façon continue depuis cette date.

Bureau des Laurentides

300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Toutefois, en vertu de l'article 56 du Règlement sur les carrières et sablières, l'exploitant est tenu de réaménager la surface de terrain entamée après le 17 août 1977 selon la disposition des articles 35 à 48 de ce règlement. À ce sujet, vous vous êtes engagé à restaurer la totalité des surfaces entamées depuis le début de l'exploitation. Vous avez également pris des engagements à respecter les distances de 150 m d'une résidence et de 75 m d'un cours d'eau prévues au Règlement sur les carrières et sablières.

De plus, nous tenons à vous rappeler qu'il est notamment nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'agrandissement de la sablière sur un lot qui n'appartenait pas, le 17 août 1977, au propriétaire du fond de terre où cette sablière est située.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter monsieur Stéphane Thibault, au (450) 623-7811, poste 223.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur adjoint,

ML/ST

Marc Léger, ing.

NOTE DE FERMETURE

N/RÉF. : 7610-15-01-02244 10
SAGIR : 200145755
DOSSIER : *Recyclage Ste-Adèle inc.*
MUNICIPALITÉ : *Sainte-Adèle*
OBJET : Exploitation d'une sablière à Sainte-Adèle

Nous fermons le dossier de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière à Sainte-Adèle sur les lots 2 454 067 et 2 230 601, du cadastre du Québec pour la raison suivante : *le propriétaire des lots concernés, Excavation Valiquette ltée, a reçu en date du 6 juillet 2007 un avis de non-assujettissement de notre Ministère dans le but de faire reconnaître l'exploitation de cette sablière avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le 21 décembre 1972.*

DATE : Le 12 juillet 2007

SIGNATURE :

Eric Massicotte, agronome
Chargé de projets - Division analyse

APPROUVÉ PAR :

Alain Rochon
Coordonnateur - Division analyse
Secteur industriel et agricole

Bureau des Laurentides

300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 26 juin 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Les Excavations Valiquette Ltée
1158, rue Notre-Dame
Sainte-Adèle, J0R 1L0

N/Réf. : 7610-15-01-00772 13
150001507

Objet : Centre de récupération et de recyclage des matériaux secs
(béton, brique, asphalte).

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 8 mai 2000, reçue le 15 mai 2000 et complétée le 9 juin 2000, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un centre de récupération et de recyclage comprenant l'entreposage, le tamisage et le concassage de matériaux secs (béton, brique, asphalte) dans la sablière située sur une partie du lot 20A, cadastre de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, municipalité de St-Adèle, M.R.C Les Pays-d'en-Haut

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'implantation d'un centre de récupération et de recyclage des matériaux secs (béton, brique, asphalte) » daté de juin 1999 signé par
23-24 84 pages et 13 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P-7610-15-01-00772 13
150001507

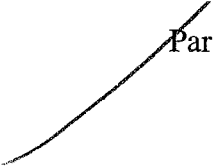
Le 22 juin 2000

- Lettre au ministère de l'environnement, datée du 1^{er} mars 2000, signée par 23-24 concernant des précisions à la demande de certificat d'autorisation ;
- Rapport intitulé « Mise à jour du dossier et étude complémentaire théorique de bruit pour l'implantation d'un centre de récupération et de recyclage des matériaux secs (béton, brique et asphalte) » daté du 4 mai 2000, signé par l 23-24 5 pages et 2 annexes, accompagnant une lettre datée du 8 mai 2000, signée par Michel Couture ;
- Lettre au ministère de l'environnement, datée du 24 mai 2000, signée par 23-24 concernant l'enlèvement de la trieuse déchiqueuse du projet ;
- Lettre au ministère de l'environnement, datée du 2 juin 2000, signée par 23-24 concernant des corrections apportées et des précisions à la demande de certificat d'autorisation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Par  Serge Assel
Directeur adjoint
Service municipal et hydrique

MD/DB/db Pour Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

Saint-Jérôme, le 21 décembre 2004

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

1348-1288 Québec inc.
1158, Notre-Dame
C.P. 5010
Sainte-Adèle (Québec)
J8B 1A1

N/Réf. : P 7610-15-01-02124 10
200099268

Objet : Centre de récupération et de recyclage de matériaux secs (béton, brique, asphalte)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de cession datée du 28 septembre 2004, reçue le 28 septembre 2004 et complétée le 15 décembre 2004, formulée par 1348-1288 Québec inc., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) à Les Excavation Valiquette ltée, le 26 juin 2000, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à 1348-1288 Québec inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un centre de récupération et de recyclage comprenant l'entreposage, le tamisage et le concassage de matériaux secs (béton, brique, asphalte) dans la sablière située sur une partie du lot 20A, cadastre de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, municipalité de Sainte-Adèle, MRC Les-Pays-d'en-Haut.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-02124 10
200099268

Le 21 décembre 2004

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 28 septembre 2004, signée par 23-24, 1 page et 4 annexes ;
- Télécopie au ministère de l'Environnement, datée du 22 octobre 2004, signée par 23-24, 1 page de transmission et 4 annexes ;
- Télécopie au ministère de l'Environnement, datée du 6 décembre 2004, signée par 23-24, 1 page de transmission et 1 annexe ;
- Télécopie au ministère de l'Environnement, datée du 15 décembre 2004, signée par 23-24, 1 page de transmission.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé, aux documents qui en faisaient partie, à la demande de cession et aux documents qui font partie intégrante de cette cession de certificat d'autorisation et aux conditions de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/st

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

Copie certifiée conforme remise à : Les Excavations Valiquette inc.



Saint-Jérôme, le 21 décembre 2004

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

1348-1288 Québec inc.
1158, Notre-Dame, C.P. 5010
Sainte-Adèle(Québec)
J8B 1A1

N/Réf. : P 7610-15-01-02124 11
200102587

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de cession datée du 30 novembre 2004, reçue le 30 novembre 2004 et complétée le 17 décembre 2004, formulée par 1348-1288 Québec inc., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) à Les Excavation Valiquette Ltée, le 19 août 1994, modifié le 20 décembre 2004, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la cession de ce certificat d'autorisation à 1348-1288 Québec inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur 2,04 hectares, sur des épaisseurs moyenne et maximale de 13 et 20,5 mètres, au taux annuel maximal d'exploitation de 25 000 tonnes par année.

L'exploitation se fera sur le lot 20A, rang X, cadastre de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, municipalité de Sainte-Adèle, MRC Les-Pays-d'en-Haut.

L'exploitation comprend du tamisage et est prévue de 6 h à 18 h, 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, inclusivement, jusqu'au 31 août 2009.

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-02124 11
200102587

Le 21 décembre 2004

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Télécopie au ministère de l'Environnement, datée du 30 novembre 2004, signée par l' **23-24** , 1 page et 4 annexes ;
- Télécopie au ministère de l'Environnement, datée du 6 décembre 2004, signée par **23-24** , 1 page de transmission et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé, aux documents qui en faisaient partie, à la demande de cession et aux documents qui font partie intégrante de cette cession de certificat d'autorisation et aux conditions de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/st

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

Copie certifiée conforme remise à : Les Excavations Valiquette inc.

RAPPORT DE VÉRIFICATION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de la vérification : 5 juillet 2012	Heure de début : h	Heure de fin : h
Nom de la personne qui procède à la vérification : Pierre Vallières		
N° intervention : 300580530	Type d'intervention : droit acquis	
N° gestion documentaire : 7610-15-01-00763, 7610-15-01-00772, 7610-15-01-02244 et le 02124	N° du rapport de vérification:	
N° demande : 200272387	Type de demande :	
But de la vérification : vérification des polices de garantie et du non-assujettissement à l'article 22 de la Loi et article 1 du Règlement sur les carrières et les sablières.		

Lieu concerné par la vérification	
Nom du lieu : Sablières Valiquette et Recyclage Sainte-Adèle	
Nom usuel du lieu :	
NO DU LIEU : Sablière Sainte-Adèle	Type de lieu : DMS, Sablière, Recyclage de béton et asphalte, Carrière, usine de béton bitumineux. Entreposage de conteneur.
Localisation du lieu : Chemin Notre-Dame à Sainte-Adèle	
Coordonnées géographiques du lieu : 45, 58,325 74 63 794	

Intervenant(s) du lieu			
Nom (personne ou municipalité)	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Recyclage Saint Adèle			
Lafarge Canada inc			Y2061222
Les Sables Ste-Adèle			
Asphalte Jean-Louis Campeau			

Personnes contactées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Autres pièces annexées au rapport de vérification		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Document	1	Demande de certificat d'autorisation pour le concassage et le l'entreposage de pièces de béton ...
<input type="checkbox"/> Plan	2 et 3	Cadastré du 19B et 20A rang X et Cadastre du 2 454 067, 2 230 601
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> photos	4	

2. Mise en contexte (facultatif)

Suite à la vérification des garanties pour la restauration des carrières et des sablières article 6 du Règlement sur les carrières et les sablières. Le dossier de l'entreprise Excavation Valiquette Limitée à Sainte-Adèle portait à la confusion

3. Description de la vérification

Les activités de l'entreprise Excavation Valiquette limitée à Sainte-Adèle ont été vendues et fractionnées entre plusieurs acheteurs. Sur les lots P-19B et P-20A, rang X
Sut les lots P-20 et P- 21C rang XI à Sainte-Adèle.

La carrière est vendue et le site de concassage de béton et d'asphalte en 1998 à la compagnie Lafarge Canada inc. :

Lieu no 90461765
No de dossier 7610-15-01-00761-03
7610-15-01-00763-12
7610-15-01 01813-01

Lafarge Canada inc. exploite une usine de Béton.

Lieux no X1500366
No de dossier 7610-15-01-01764-01

Ces deux activités sont du les lots P-19B et P-20A, rang X non compris dans la reforme cadastrale du Québec

Sur le lot P-20A, rang X la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau qui exploite une usine de Béton bitumineux

Lieu no 90516204 et 90558719
No de dossier 7610-15-01-00726-10
7610-15-01-01691-03

Le lieu no 90516204 et le dossier 7610-15-01-00726-10 vont être éliminés vu qu'il s'agit d'un doublon.

3. Description de la vérification

Sur le lot P-20A, rang X, la compagnie Recyclage Ste-Adèle inc. exploite une sablière, un lieu de recyclage de pièces de béton et d'asphalte, qui est le même lot que celui de la compagnie Lafarge Canada. Cette activité couvre les lots 20A et 21 du rang X ainsi que les lots P-20 et P-21C rang XI.

L'origine de cette confusion vient du dossier les Sablières Laurentiennes Ltée., dossier 7610-15-01-00763-12 où la compagnie Excavation Valiquette limitée (Recyclage Sté Adèle) obtienne un certificat d'autorisation le 26 juin 2000 pour des activités de récupération, de recyclage des matériaux secs sur le même lot et à quelques mètres d'un autre lieu de récupération et de recyclage de matériaux secs délivré à Les Sablières Laurentiennes Ltée. Deux compagnies se sont prévaluées d'une cession du même certificat d'autorisation émis le 21 juin 1999 à Les Sablières Laurentiennes.

La demande localise l'activité d'entreposage sur les lots 20 et 21C du rang XI soit les lots 2 454 067 et 2 230 601 respectivement du cadastre du Québec.

Il y a eût de l'entreposage des pièces de béton sur le lot 21C, mais le Ministère les a fait enlever vu qu'il y avait exploitation d'une sablière et que ces deux activités étaient incompatibles.

Sur le lot 20 du rang XI, il n'y a pas eu d'entreposage de béton ou d'asphalte, mais plus tôt la création d'un air d'entreposage de machineries et de conteneurs. Ce même lot fait partie du non-assujettissement à l'article 22 en date du 6 juillet 2007, concernant l'exploitation d'une sablière qui est sur un lot contigu à l'exploitation de la sablière du lot 20A rang X.

Pour la sablière située sur le lot 21 C rang XI et exploitée par Les Sables Sainte-Adèle, elle possède un droit acquis et elle est en activité sur le bon emplacement.

Une vérification terrain a été faite le 29 juin 2012 afin de vérifier l'emplacement de la sablière sur le lot 2 230 601 (21C rang XI).

Elle est en exploitation et situé sur le bon lot.

Je suis allé aussi sur le lot P-20A, rang X. Il ne reste que très peu de sable à cet endroit, mais le préposé à la balance m'indique qu'elle est toujours en exploitation. Il y a des activités de concassage de pièces de béton sur le terrain de Lafarge fait avec les équipements de Recyclage Ste-Adèle. Le préposé m'indique qu'ils ont eût le contrat de concasser les pièces de béton. Il y a là une ambiguïté puis que le peu de temps que je suis resté sur le terrain le chargeur sur roues a pris du matériel sur le terrain de Lafarge et sur le terrain de Recyclage Sainte-Adèle.

4. Conclusion

Alors sur le lot 19B c'est un DMS exploité par la compagnie Recyclage Ste-Adèle.
Dossier nos 7521-15-01-00027-01 et autres.
Lieu no 13481288

Sur le lot P-20A rang X il y a présentement une sablière avec un droit acquis reconnu le 6 juillet 2007 et exploité par la compagnie Recyclage Ste-Adèle.
Dossier no 7610-15-01-00763-01 et 7610-15-01-02124-01
Lieu no 90170119

Un site de recyclage de Béton et d'asphalte exploité par Recyclage Ste-Adèle.
Dossier no 7610-15-01-00772-11 et le 7610-15-01-02124-01
Lieu no X2062736

Un site de recyclage de béton et d'asphalte exploité par Lafarge Canada.
Dossier no 7610-15-01-00763-12 et le 7610-15-01-01813
Lieu no 90461765

Une carrière exploitée par Lafarge Canada.
Dossier no 7610-15-01-00763-12 et le 7610-15-01-01813
Lieu no 90461765

Une usine de béton exploité par Lafarge Canada
Dossier no 7610-15-01-01764-01
Lieu no X1500366

Une usine de béton bitumineux exploité par Asphalte Jean-Louis Campeau inc.
Dossier no 7610-15-01-01691-03
Lieu no 90558719

Sur le lot 20 rang XI, il y a un entreposage de conteneurs et de machineries appartenant à Recyclage Ste-Adèle. Ce lot peut avoir une activité de sablière avec droit acquis et avoir une activité d'entreposage de béton sur une surface de 7 000 m².
Dossier no 7610-15-01-00763-12 et 7610-15-01-02124-01
Lieu no 90170119 qui est le même lieu pour le lot P-20A rang X

Sur le lot 21C rang XI il y a une sablière exploitée par Les Sables Ste-Adèle ce lot peut servir à entreposé 7 000 m² du béton
Dossier no 7610-15-01-02244-01
Lieu no 90170242

Date de la vérification : 5 juillet 2012

No de gestion documentaire :

4. Conclusion

Tous ces lots ont une reconnaissance de droit acquis pour l'exploitation d'une sablière.
Une façon de différencier le site de recyclage de Lafarge de celui de Recyclage Ste-Adèle c'est qu'il y a un mur anti-bruit qui sépare les deux exploitations un coté pour le bruit en provenance de Recyclage Ste-Adèle et l'autre mur ant-bruit provenant de Lafarge.

5. Recommandations

Fermer l'intervention et lorsqu'il aura une activité ou une vente du terrain du lot 2 454 067 (lot P-30 rang XI) créer un nouveau lieu.
Mettre fin au cautionnement no MM3034978 pour le lot 20A rang X et no MM3057313 pour le lot P-21C rang XI, vu que les sablières ont une reconnaissance de non-assujettissement à l'article 22 de la Loi.

Signature :

Date de rédaction : 2012-07-06

6. Vérification du rapport

Approuvé par :

Signature :

Fonction :

Commentaires :

Date :
